

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 26 JUIN 2023

PRESENTS :

Messieurs : Fabrice ARNOULD – Alexandre CHAVES – Alain REDINGE – Marc RENAC

Mesdames: Carole DEFRAIN - Christina HAGEN - Peggy MURPHY – Patricia STALDER - Pascale TEITGEN

ABSENTS EXCUSES :

Andréa MADERT

Damien SAUVETRE donne procuration à Pascale TEITGEN – Romain DORCHY donne procuration à Alain REDINGE –

Jean-Marie VAGNER donne procuration à Alexandre CHAVES – Christian WAGNER donne procuration à Carole DEFRAIN

Secrétaire de séance : Christina HAGEN

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le tarif des concessions au cimetière communal, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme déterminé dans le tableau ci-dessous.

CONCESSIONS	ANNEES	TARIF
TOMBES	30 ans	200 € / m ²
TOMBE RECUPEREE AVEC CAVEAU	30 ans	400€ / m ²
TOMBES	50 ans	350 € / m ²
TOMBE RECUPEREE AVEC CAVEAU	50 ans	700€ / m ²
ALVEOLE COLUMBARIUM	15 ans	700 €
ALVEOLE COLUMBARIUM	30 ans	1000 €
DEPOT OU DEPLACEMENT D'URNE		20 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR		20 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **autorise** la décision modificative n°1 concernant le versement de 11025.00€ afin de faire un virement de crédit au compte 203 comme suit :

Article	Nature	Investissement		Chapitre
2138	Autres constructions	- 11025.00 €		
203	Frais de recherches et de développement		+ 11025.00€	

Fait et affiché à Gavisse, le 27 juin 2023.
Le Maire, Alain REDINGE

